

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DASCO 9 G Subventions (21.591 euros) à divers collèges publics parisiens.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer des subventions d'investissement à divers collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'investissement sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens, pour la réalisation de travaux :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Greard – 8è	Mise en conformité du système de désenfumage	2.078 euros
Collège Louise Michel – 10è	Mise en sécurité de la porte de garage du collège	1.452 euros
Collège Berlioz – 18è	Mise en conformité du système de fermeture de la porte sur rue	973 euros
Collège Clémenceau – 18è	Mise en conformité du système de sécurité incendie	4.717 euros
Collège Dormoy – 18è	Fourniture et pose de sonneries de cours	10.983 euros
Collège Delaunay – 19è	Modernisation des évacuations en fonte	1.388 euros
Total		21.591 euros

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 204, nature 20432, rubrique 221, ligne de subvention DE 80005, mission 90010-75-030, du budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2015, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général**



Anne HIDALGO